



## CAPL A du 27 juin 2019

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis le début du mouvement des « Gilets Jaunes » commencé il y a plus de 7 mois, le gouvernement, sans réponse à la hauteur des revendications émises a choisi de répondre par la force.

Prétendant agir au nom du « maintien de l'ordre », il a déclenché par sa répression un déchaînement de violence contre le mouvement social sans précédent depuis 1962.

La volonté d'intimidation du pouvoir et la répression féroce à l'égard des manifestants ont eu comme conséquence de nombreux blessés et mutilés parmi ceux-ci et entraîné les condamnations du Haut Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU ainsi que du défenseur des droits .

Partout, confronté au rejet de sa politique de régression sociale, le gouvernement Macron-Philippe cherche à légitimer sa violence et sa répression en criminalisant l'expression populaire et l'action syndicale, en engageant des poursuites disciplinaires et judiciaires.

À la DRFIP 31, ces méthodes ont conduit à l'assignation de 40 agents de la DRFIP mobilisés depuis plus de 2 mois pour la défense de leurs missions, de leurs conditions de travail, du service public et la sauvegarde de leur administration menacée d'être liquidée par la volonté gouvernementale.

Le projet de loi DUSSOPT portant transformation de la fonction publique est l'illustration de l'attitude gouvernementale.

Rompant avec les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, constitutifs avant tout d'une garantie d'impartialité et de neutralité dans la mise en œuvre du service public, ce projet prévoit :

- des recrutements de contractuels, y compris sur des emplois de titulaires ;
- des mobilités forcées et des détachements d'office y compris vers d'autres administrations, liés à des transferts, disparitions ou privatisations des missions ;
- une rupture conventionnelle instaurée dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain pour les fonctionnaires et les contractuels qui représente le volet RH des restructurations et fermetures de services pour parvenir à plusieurs dizaines de milliers de suppressions d'emplois dont 15 à 20 000 concerneront la

DGFIP.

→la dégradation des conditions de vie au travail des agents, aggravée par la suppression des CHSCT et la destruction des prérogatives des CAP alors que celles-ci ont toujours garanti une application équitable des règles ;

« ET EN MÊME TEMPS » que la loi DUSSOPT veut en finir avec les règles de la Fonction Publique, le Plan DARMANIN prévoit de dynamiter la DGFIP.

La communication le 6 juin des cartes 2019/2022 de la déconcentration de proximité de tous les départements selon un timing et une méthode qui ne doivent rien au hasard porte la marque de la volonté de destruction du maillage territorial actuel de la DGFIP qui permet un accueil généraliste tout au long de la semaine ;

Le plan prévoit la suppression de la grande majorité des trésoreries de pleines compétences ainsi que des fusions de services des impôts des particuliers et des entreprises .

En Haute-Garonne, cela se traduit ainsi : de 26 communes sur lesquelles sont aujourd'hui implantées des Trésoreries de pleine compétence, on passerait à 10. De plus, les 4 postes comptables situés à TOULOUSE (Paierie Départementale, Paierie Régionale, RFTM et la Trésorerie des Hôpitaux de TOULOUSE) seront chaque année sous la menace d'être supprimées au profit d'une Agence Comptable et de disparaître du paysage de la DRFIP 31. Aussi, le SIE du MIRAIL serait supprimé.

Ces annonces ont été faites lors de la réunion des cadres du 11 juin 2019, les responsables des services concernés ont été mis devant le fait accompli. Les agents comme les chefs de services ne savent pas ce qu'ils vont devenir et pour certains dans un avenir très proche : au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour Baziège et Caraman.

Pour masquer ce plan de destruction de la DGFIP, la DG et les Directions locales se lancent dans une véritable œuvre de propagande : en présentant des cartes avec une multiplicité d' « accueils de proximité », elles cherchent à rouler les agents dans la farine et à abuser les élus et la population en lui faisant miroiter une augmentation des points de contact. Alors que dans ces points de contacts, l'accueil ne serait pas forcément assuré par des agents de la DGFIP et aussi fréquemment qu'à l'heure actuelle. La Cour des comptes elle-même, a rapporté que la qualité du service rendu dans ces accueils de proximité était en forte baisse par un manque de formation des agents de ces MSAP.

Pour résumer, le plan Darmanin et le projet de loi de transformation de la Fonction publique ne sont pas des outils de modernisation, mais des outils de destruction, de notre administration, permettant

de supprimer des emplois de fonctionnaires pour mieux accompagner les restructurations et fermetures de services.

Concernant cette CAPL, elle se tient dans un contexte particulier puisque il s'agit très certainement de la dernière CAPL de mutation dont la disparation est prévue dans les dispositions du projet de loi de transformation de la fonction publique.

Dès l'an prochain l'affectation s'effectuera au département, et sans contrôle d'une instance paritaire. Cela revient à retirer des garanties aux agents et quand on voit l'ampleur des restructurations prévues c'est la place à l'arbitraire et la menace de la mobilité forcée.

La CGT rappelle qu'elle est contre le projet de loi Dussopt et qu'elle a combattu les nouvelles règles de mutations.

Concernant les nouvelles règles d'affectations des inspecteurs titulaires, stagiaires et promus, pour la CGT, il ne doit y avoir qu'un seul mouvement pour les titulaires, les stagiaires et les promus, à l'ancienneté administrative avec des affectations nationales à la commune et sur des structures les plus fines possibles !

Concernant le projet du mouvement local, la CGT dénonce, le choix de la Direction de geler des postes sur certains services demandés par nos collègues alors que département est en surnombre dans la catégorie A.

Mais pire que le gel des postes, la Direction a incité certains collègues, en amont à changer leur demande de mutation pour ne pas avoir à assumer ces gels.

La CGT dénonce des décisions arbitraires, notamment deux détachements. Nous constatons que malgré une situation excédentaire des emplois dans la catégorie A, certains services restent en sous-effectifs.

La CGT Finances Publiques revendique :

- la consolidation et des réimplantations de services de proximité de pleine compétence ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, et des embauches statutaires à la hauteur de l'ensemble de nos missions ;
- la défense et l'amélioration de nos statuts, de nos droits et garanties et l'abandon du projet « transformation de la Fonction Publique » ;
- le dégel du point d'indice et l'abandon du RIFSEEP.
- la suppression du jour de carence
- le retrait du plan Darmanin

***Les élus A de la CGT Finances Publiques.***